



FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE GAZ POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE (ou d'autres appareils)

Cette autorisation ne remplace pas l'avis officiel d'installation!

Propriétaire du bâtiment

Nom : _____
Rue / N° : _____
Lieu : _____
Tél. : _____

Requérant Installateur / Architecte

Nom : _____
Rue / N° : _____
Lieu : _____
Tél. : _____

Emplacement du bâtiment

Rue / N° : _____
Lieu : _____
Parcelle N° : _____

Type de bâtiment (le plan de situation s.v.p.)

- Ancienne construction
 Nouvelle construction
- Maison pluri-familiale _____ unités de logement
 Maison individuel

Genre de chauffage

- Nouvelle chaudière à gaz
- Remplacement du système existant
- puissance actuelle _____ KW
- Type : gaz bois
 mazout électrique
- Avec production d'eau chaude au gaz

Remarques :

Date, signature : _____

Demande à envoyer à :

Services Techniques
Ville de Saint-Imier
Rue Agassiz 4

2610 Saint-Imier

Données relatives à la puissance

Chaudière puissance nominale _____ KW
Chaudière charge nominale _____ KW

Chauffe-eau puissance nominale _____ KW
Chauffe-eau charge nominale _____ KW
Autres équipements _____ KW

A remplir par les Services Techniques

Contrôle de réseau

- Conduite principal existante**
 oui non
- Branchement d'immeuble existant**
 oui non

Pression d'alimentation: 20 mbar 100 mbar

Devis détaillé demandé oui

Frais à la charge de l'intéressé (hors TVA)

Contribution aux frais du réseau,
conduite principal Fr. _____

Contribution aux frais de branchement
d'immeuble Fr. _____

Installation avant compteur Fr. _____

Total (estimation) Fr. _____



COMMANDE

(Une fois la demande préalable accepté)

Le soussigné **commande** :

- Branchement au réseau de gaz , installation du compteur .**
- Contrôle de l'installation existante , remise en service et pose du nouveau compteur .**

Rue / N°: _____
Lieu: _____

N° de parcelle: _____

Mandataire: _____

Entrepreneur _____
ou architecte: _____

Destinataire
de la facture: _____

Facture
payée par: _____

Délai d'exécution proposé :

**La commande doit être adressée aux Services Techniques, au minimum un mois avant le début des travaux .
Les travaux ne seront exécutés que lorsque la demande de raccordement et l'avis d'installation seront en
possession des Services Techniques dûment signés.**

PRESCRIPTIONS

Pour l'installation de conduites et d'appareils à gaz sur le réseau de distribution de Saint-Imier .

1. Les Services Techniques sont les seuls compétents pour :
 - a) la pose et l'entretien des raccordements au réseau, des conduites de distribution, des conduites de branchement, des conduites montantes (pour autant qu'elles contiennent du gaz non mesuré) ainsi que pour l'installation des compteurs
 - b) toutes modifications aux parties précitées des installations, le démontage des compteurs de gaz et des conduites contenant du gaz non mesuré
 - c) déterminer le type, l'emplacement des compteurs ainsi que l'organisation de leur contrôle
 - d) décider des caractéristiques des conduites de gaz, conformément aux directives de la SSIGE (G1, G3) ;
2. Les installations de gaz, après le compteur, ne peuvent être exécutées que par des installateurs concessionnaires.
3. Seul le matériel et les appareils homologués par la SSIGE peuvent être installés et mis en service
4. La demande d'autorisation de tous les travaux d'installation doit être faite aux Services Techniques avant le début des travaux; il est obligatoire de signaler toutes les modifications, extensions et remplacements d'appareils à gaz
5. Si l'installation n'est pas exécuté conformément avec l'avis d'installation et les directives de la SSIGE, des mises en conformité seront exigées et devront être réalisées selon le rapport de contrôle.
6. **Le gaz ne sera distribué que lorsque l'installation sera approuvée par les Services Techniques.**

Lieu , date: _____

le client : _____



AVIS D'INSTALLATION

A compléter par l'installateur

Concerne l'immeuble : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Chauffage avec / sans production d'eau chaude (cocher ce qui convient)

Emplacement du local: _____

Étage : _____

Puissance nominale: _____ KW

Nombre d'appareils : _____

Chaufferie construite en :

béton

maçonnerie

Volume : _____

m³

Si puissance > 70 kW:

Surface de décompression : _____ m²

vanne magnétique

Emplacement prévu pour le compteur: _____

Production d'eau chaude (seulement pour chauffage direct)

Puissance nominal : _____ KW

Nombre d'appareils : _____

Brûleur :

atmosphérique

à condensation

autre

Cheminée : existante

nouvelle section

Diamètre: _____

cm

Mise en service prévue le : _____

Amenée
d'air frais

K*

$$\frac{\text{Puiss.} * 100}{90}$$

$$\frac{\dots\dots KW * 100}{90}$$

* 6 =

_____ cm²

mesure sur place :

*

=

_____ cm²

Les ouvertures ne doivent pas pouvoir être obstruées

Rappelle selon les directives de la SSIGE G 1

La perte de charge admise après compteur pour une installation décentralisée est de 1.0 mbar

La perte de charge admise après compteur pour une installation centralisée est de 0.6 mbar

Cuisson ou autre à préciser s.v.p.

Marque : _____

Puissance nominale : _____

KW

Type : _____

Nombre d'appareils : _____

Date:

Signature + timbre :

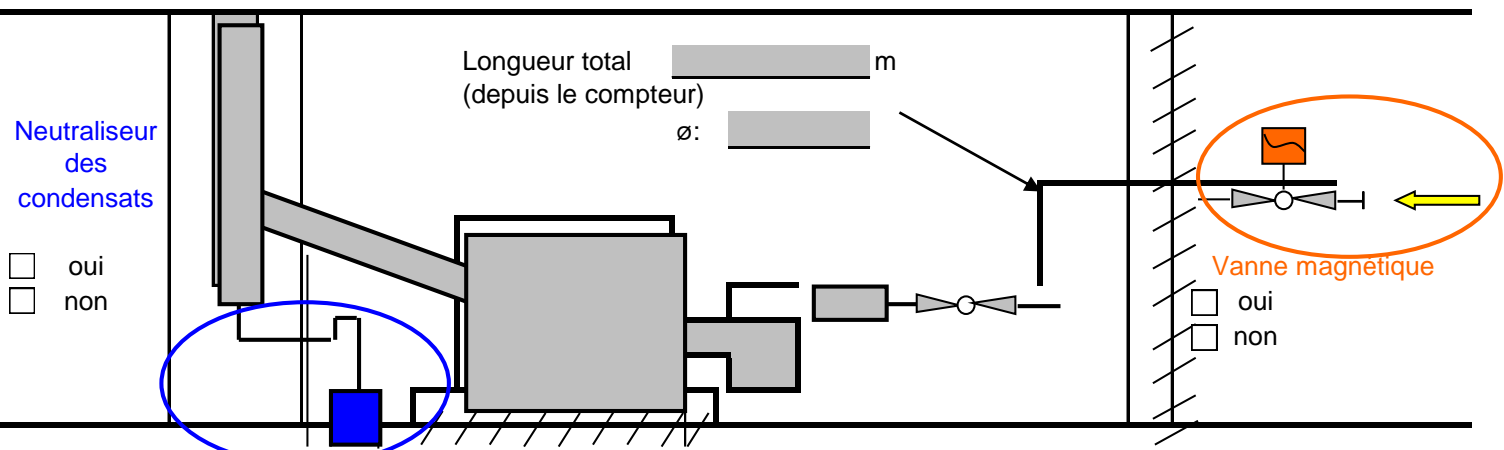


AVIS D'INSTALLATION

A compléter par l'installateur

Chaudière avec brûleur à air pulsé

Chaudière marque : _____ Type : _____
Brûleur pulsé marque : _____ Type : _____

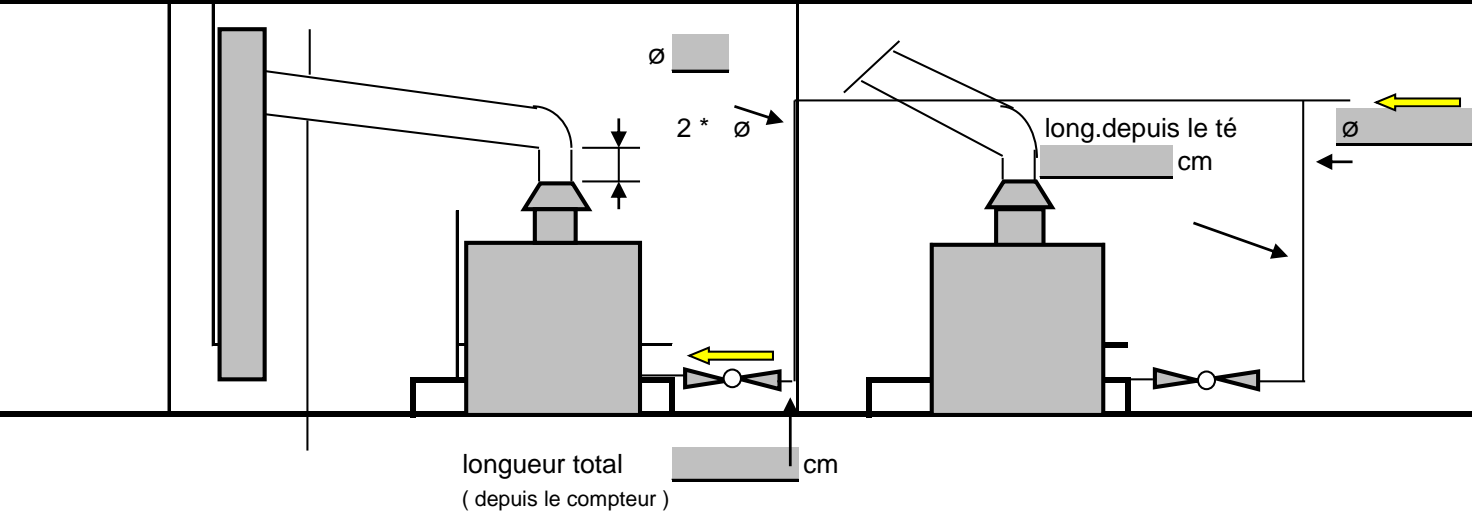


Chaudière atmosphérique
 Chaudière à condensation

Marque : _____
Type : _____

Bouilleur à gaz
 Ballon sanitaire

Marque : _____
Type : _____



Date : _____

Signature + timbre : _____

